



FOCUS P.4

L'EUROPE

ET MAINTENANT ?

◆ **ÉDITO** - PAGE 03

◆ **FOCUS EUROPE** - PAGES 04 À 09

- LA DÉLÉGATION DES BARREAUX
DE FRANCE

- LE CCBE

- EN ROUTE VERS UN CODE
EUROPÉEN DES AFFAIRES

- STRATÉGIE FRANCE

◆ **CONSEIL DE L'ORDRE**
PAGES 10 & 11

◆ **DU CÔTÉ DE LA
RUE DE LONDRES**
PAGE 12

◆ **PORTRAIT** - PAGE 13

◆ **RETOUR SUR** - PAGES 14 & 15

◆ **LIRE ET SORTIR**
PAGE 16

◆ **HISTORIQUE**
PAGE 17

◆ **ANNONCES**
PAGES 18 & 19

◆ **SPORT** - PAGE 20



◆ L'AGENDA DES BÂTONNIERS ◆

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS À VENIR
DANS L'AGENDA DU BÂTONNIER & DE LA VICE-BÂTONNIÈRE



L'agenda de
Frédéric Sicard,
bâtonnier de Paris



L'agenda de
Dominique Attias,
vice-bâtonnière de Paris

13/07

ENTRETIEN AVEC CHRISTIAN JACOB,
DÉPUTÉ DE SEINE-ET-MARNE, PRÉSIDENT
DU GROUPE LR

12/07

ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION DE
BÂTONNIERS DU MOYEN-ORIENT

19/07

RÉUNION AVEC FRANÇOIS MOLINS,
PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE DE PARIS

18/07

RÉUNION DE L'OBSERVATOIRE
INTERNATIONAL DES AVOCATS
EN DANGER

20/07

COMITÉ DE DIRECTION DE LA CARPA
DE PARIS

21/07

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDAD
(CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS
AU DROIT)

21/07

AFTERWORK AVEC LE JEUNE BARREAU

du 03/08
au 07/08

CONGRÈS ANNUEL DE L'AMERICAN BAR
ASSOCIATION À SAN FRANCISCO

du 03/08
au 07/08

RÉUNION ANNUELLE DE L'AMERICAN BAR
ASSOCIATION À SAN FRANCISCO

01/09

PETIT DÉJEUNER AVEC LE JEUNE BARREAU

01/09

PETIT DÉJEUNER AVEC LE JEUNE BARREAU

du 12/09
au 14/09

CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN (ABC) À OTTAWA

08/09

RENTRÉE JUDICIAIRE DU BARREAU
DE L'OUTAOUAIS (OTTAWA)

13/09

RENCONTRE AVEC LE DALAÏ LAMA
LORS DU CONSEIL DE L'ORDRE

09/09

RENTRÉE DU BARREAU DE QUÉBEC
(MONTRÉAL)

B AVOCATS
BARREAU
• PARIS

Ordre des avocats de Paris

11, place Dauphine - 75001 Paris - 01 44 32 48 48

Directeur de la publication : Frédéric Sicard, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris

Rédacteur en chef : Jacques Bouyssou, secrétaire du Conseil de l'Ordre

Conception et réalisation : Monsieur SLOOP

Ont contribué à ce numéro : My-Kim Yang-Paya, Arnaud Gris,

Élise Brissaud, Groupe 14

Illustrations : Unter

Impression : imprimerie Peau

Crédit photos : Ordre des avocats de Paris

Bon été à tous, le Bulletin reprend le 13 septembre 2016





ÉDITO

Illico presto, après le Brexit, Europa

La paix est nécessaire au bonheur des hommes, de la paix pour du travail et des fêtes qui, de loin en loin, nous laissent le cœur joyeux. Cette paix, nous ne l'avons jamais connue en Europe dans l'histoire, si ce n'est depuis 70 ans. L'Union Européenne a garanti cette paix.

Ce 24 juin, nos voisins britanniques ont décidé de rejeter l'Union Européenne et le camp du « leave » l'a emporté avec 51,9 % des voix, faisant du Brexit une réalité inattendue. Certes, comme l'a si ironiquement relevé le président Valéry Giscard d'Estaing, dès le lundi suivant, les anglais étaient si peu en Europe qu'ils n'iront pas bien loin. Le délitement des élites politiques, qu'elles soient anglaises ou continentales, ne doit pas nous perturber.

Le Brexit est une déception mais pas nécessairement une rupture. Le cœur battant de l'Europe palpite toujours aussi régulièrement. La blessure est superficielle et les liens économiques avec l'Angleterre peuvent être maintenus, si ce n'est bien sûr que nos amis britanniques ne pourront plus revendiquer d'être au poste de commandement.

Il nous faut juste retrouver confiance et le droit en sera la clé. L'Europe a été fondée pour gagner la paix. Elle s'est trouvée une vitrine économique et financière mais les murs porteurs ne peuvent être que ceux des valeurs éthiques. Lorsque les valeurs éthiques, et non plus les simples contingences, régissent la vie quotidienne, le droit triomphe. Cette lumière qui rayonne au bout du chemin, c'est bien celle du droit qui garantit la sécurité et les libertés de chacun et de tous.

Depuis plusieurs mois, le Conseil de l'Ordre du barreau de Paris avait déjà fait son choix et voté pour soutenir l'idée d'une zone « Ohada » en Europe, d'un code des affaires commun aux états membres volontaires et capables d'accepter cet avantage supplémentaire. Nous savions que pour y parvenir, il nous faudrait réfléchir aux heurts et contradictions de nos traditions de droit continental, dite romano-germanique, avec celle de la commonlaw. Les Britanniques ont quitté le combat par abandon.

La tâche pourrait n'en être que plus facile. C'est précisément notre devoir de ne pas en profiter pour ignorer les avantages de nos systèmes réciproques. C'est l'occasion unique de construire le droit, non plus pour se battre, se défendre ou conquérir, mais de construire le droit pour qu'il devienne la maison commune.

Nous en serons de cette Europe de droit, des libertés et de la justice, d'autant que dès le lundi 27 juin, nous recevions le soutien du ministère de la justice et de l'université de la Sarre pour conclure en septembre un accord d'échange et de formation croisée entre français et allemands, que dès le lendemain, la ministère de la justice arménienne est venue plaider à Paris pour la sécurité juridique des investissements européens en Europe orientale, que dès le surlendemain, la ministre-présidente de la Sarre venait assurer les avocats parisiens d'une vision concrète et prospective de la construction européenne à venir et qu'enfin dans la même semaine, nous recevions l'assurance de rencontrer les dirigeants de la Law Society et du Bar Council en octobre pour trouver le cadre juridique nous permettant de continuer à travailler ensemble.

En une semaine, nous avons donc sauvegardé notre networking et conquis « das berufliche Netz », le réseau professionnel.

Plus de mille avocats parisiens travaillent au cœur de l'Europe, à Londres, Bruxelles ou Luxembourg. Ces avocats parisiens sont les ouvriers de la première heure d'un tout nouveau chantier, celui de la reconstruction européenne.

Ce n'est pas là un scénario de repli ou de redéploiement mais, nous l'avons tous compris, une véritable avancée.

◆ Frédéric Sicard
Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris

LA DÉLÉGATION DES BARREAUX DE FRANCE : LE FER DE LANCE DE LA REPRÉSENTATION DES AVOCATS FRANÇAIS À BRUXELLES

En 1983, le barreau de Paris, à l'initiative de son bâtonnier Bernard du Granrut, a ouvert à Bruxelles un bureau de liaison auprès des communautés européennes. En 1993, la Conférence des bâtonniers rejoint le barreau de Paris pour donner naissance à la délégation des barreaux de France. En 2003, c'est enfin le Conseil national des barreaux qui rejoint à son tour la DBF pour lui donner son visage actuel. Cette émanation des trois grandes instances de la profession est désormais établie au cœur du quartier européen et accomplit quatre missions principales au service des avocats et des barreaux français.



DOCUMENTATION ET SOUTIEN JURIDIQUE

UN VÉRITABLE «BUREAU D'ASSISTANCE» POUR LES CONFRÈRES ET LES BARREAUX

La DBF assure un service de soutien juridique sur l'ensemble de la matière européenne : l'équipe juridique de la DBF traite ainsi de nombreuses demandes de renseignements chaque année. L'intensification des échanges transfrontaliers et l'importance de la production législative européenne conduisent en effet à ce que les confrères soient de plus en plus confrontés à la pratique du droit de l'Union européenne. La DBF a également pour vocation d'apporter son soutien aux ordres qui sont confrontés à des questions de droit européen liées notamment aux activités transfrontalières des avocats, mais aussi aux questions d'exercice professionnel dans les différents États membres de l'Union européenne.



PUBLICATIONS

UN SERVICE D'INFORMATION EN DROIT EUROPÉEN

La veille et l'information juridique en droit de l'Union européenne est relayée via L'Europe en bref, newsletter hebdomadaire diffusée gratuitement à plus de 50 000 personnes. La DBF publie *L'Observateur de Bruxelles*, une revue trimestrielle récemment reconnue comme l'une des plus influentes parmi le personnel de la cour de justice de Luxembourg. Ce travail de production d'idées, d'édition et de publication est primordial pour permettre aux avocats français de s'approprier toujours mieux le droit européen et d'en suivre les développements.



« LOBBYING »

DÉFENSE DES PRINCIPES ET USAGES DE LA PROFESSION

La DBF assure la représentation des barreaux français auprès des institutions et juridictions européennes. La DBF est également le soutien logistique, administratif et technique de la délégation française au Conseil des barreaux européens (CCBE), qui est la voix du million d'avocats européens. La délégation française au CCBE est composée de six membres représentant les trois instances nationales. Pour le barreau de Paris, ce sont aujourd'hui Florence Achache et Olivier Saumon, AMCO. Cette mission de représentation et de promotion de la tradition juridique française est primordiale, notamment face à d'autres systèmes et cultures juridiques comme ceux de common law. La DBF est ainsi en contact direct avec de nombreux interlocuteurs institutionnels, afin de diffuser les positions françaises et de pouvoir intervenir à tous les stades de la procédure législative, en vue de sensibiliser les négociateurs européens sur les intérêts essentiels de la profession d'avocat.

FOCUS SUR LA RÉUNION DES EXPERTS FRANÇAIS AU CCBE :

Organisée à la Maison du Barreau de Paris le 16 juin 2016, cette journée a permis à Thierry Wickers, chef de la délégation française au CCBE, de présenter les rôles respectifs de la DBF, des experts français et de la délégation française, ainsi que les différents circuits d'information. L'après-midi a été consacré à un vaste échange entre experts français sur les différentes problématiques traitées par les comités et groupes de travail du CCBE, afin notamment de dégager des pistes d'action pour l'avenir. Lutte contre le blanchiment de capitaux, rôle des avocats face à la crise des réfugiés et futur des services juridiques ont été au cœur des discussions.



FORMATION

INITIER ET ENTRETIENIR LE RÉFLEXE EUROPÉEN DES CONFRÈRES

La DBF a conçu le module « Pratiques du droit de l'Union européenne et du droit européen - Avoir le réflexe européen », qui est notamment dispensé à l'EFB. L'objectif de ce module est de faire découvrir aux élèves-avocats la manière dont le droit de l'Union européenne et la Convention européenne des droits de l'homme peuvent être utilisés dans le cadre de leur exercice professionnel. En ce qui concerne la formation continue, l'équipe juridique de la DBF intervient plusieurs fois par an dans les différents barreaux de France et organise régulièrement des « Entretiens européens » à Bruxelles, afin de couvrir différents sujets d'actualité juridique avec le concours de spécialistes et de fonctionnaires des institutions européennes.

PROGRAMME 2016 DES ENTRETIENS EUROPÉENS :

• 7 OCTOBRE :

Lobbying - Affaires publiques
- Représentation d'intérêts :
influencer efficacement sur les
processus législatifs

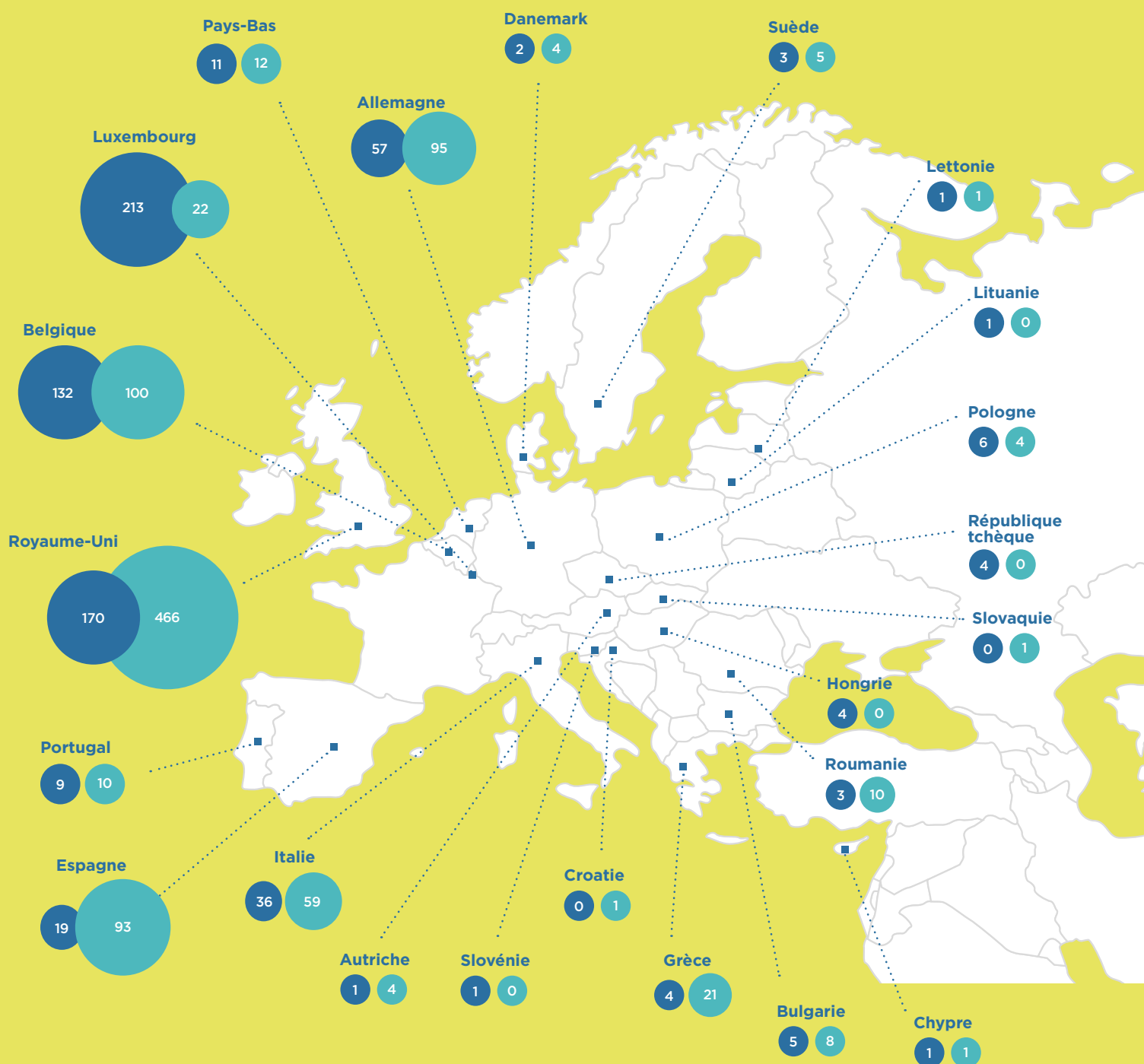
• 9 DÉCEMBRE :

Les derniers développements
du droit européen
de la concurrence

Site Internet : www.dbfbruxelles.eu

Suivez-nous sur : [@DBFBXL](https://twitter.com/DBFBXL)

INFOGRAPHIE DOUBLE APPARTENANCE



LÉGENDE :

1 Nombre d'avocats parisiens exerçant à l'étranger

1 Nombre d'avocats parisiens inscrits à un barreau étranger

LE CCBE LE CONSEIL DES BARREAUX EUROPÉENS



L'histoire du CCBE débute en 1960, trois ans après la création de la Communauté économique européenne (CEE) par l'Allemagne de l'Ouest, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas lors de la ratification du traité de Rome. Les présidents des barreaux et des associations d'avocats des six pays fondateurs de la CEE, passagers d'un bateau voguant sur le Rhin, se rendaient à Bâle pour assister à un congrès de l'Union internationale des avocats (UIA).

Craignant que leur indépendance soit mise à mal, ils eurent l'idée de créer une institution capable de fédérer la profession afin de représenter les intérêts des avocats devant la CEE. Le projet se heurta à la résistance des barreaux de Paris et de Bruxelles, qui souhaitaient créer leur propre organisation. Certains fondateurs parvinrent malgré tout à convaincre leurs confrères de la plus grande efficacité d'une organisation purement internationale lors d'une réunion au palais de justice de Bruxelles fin 1960. Ils adoptèrent la dénomination « Commission consultative des barreaux et Associations nationales des six pays de la CEE (réunie à l'intervention de l'UIA) », qui fut par la suite simplifiée en « Conseil des barreaux européens ».

Cependant, malgré le romantisme de ses origines, le CCBE est une organisation moderne, résolument tournée vers l'avenir et prête à faire face aux nouveaux défis qui se présentent aux avocats. Comme à sa création, le CCBE veille attentivement au respect de l'État de droit, des droits de l'Homme et de la protection des droits et libertés fondamentales. Il représente aujourd'hui les barreaux de 32 pays membres et 13 pays associés et observateurs, soit plus d'un million d'avocats européens. Le CCBE agit en qualité de représentant et consultant unique auprès des institutions européennes, afin d'apporter une contribution positive et efficace au projet européen.

Les comités et groupes de travail spécialisés du CCBE, composés d'experts des délégations nationales, analysent et élaborent des recommandations dans de nombreux domaines touchant à la profession d'avocat en Europe. L'assistance judiciaire et la protection des données personnelles sont régulièrement à l'ordre du jour de ces comités. La migration, le droit des demandeurs d'asile à l'assistance d'un avocat et la réforme du droit d'asile prennent une place de plus en plus importante à l'agenda. Toutefois, les questions liées à l'exercice de la profession et à son évolution, au regard de la globalisation et de la digitalisation croissante des services juridiques, sont actuellement les priorités du CCBE. Afin de faire émerger des solutions, le CCBE organisera, le 21 octobre 2016 à Paris, une conférence intitulée « L'innovation et l'avenir de la profession d'avocat ». Cet événement réunira des experts européens et internationaux dans un débat visant à déterminer l'avenir de la profession.

Le CCBE est également à l'origine d'initiatives à portée internationale visant à soutenir les avocats et leur capacité à exercer leur profession de manière libre, indépendante, sans harcèlement ni entrave, partout dans le monde. On peut notamment citer le prix des Droits de l'Homme du CCBE, décerné chaque année depuis 2007 pour honorer des avocats ou des organisations d'avocats ayant fait preuve d'un engagement et d'un sacrifice hors du commun pour préserver les valeurs fondamentales, ou encore le réseau Défense des défenseurs, qui se spécialise dans la défense des avocats menacés à cause de leur engagement professionnel.

Enfin, le CCBE s'engage activement dans le domaine de l'e-justice, au sujet de garanties procédurales dans les procédures criminelles, pour faciliter la formation, ou encore pour aider les migrants en leur permettant d'avoir accès à une assistance juridique de qualité. Dans ce contexte, le CCBE organise conjointement avec le DAV* le projet « European Lawyers in Lesbos (avocats européens à Lesbos) », qui a pour but d'envoyer des avocats européens volontaires à Lesbos afin d'apporter une assistance juridique personnalisée aux réfugiés.

* DAV : Deutscher Anwaltverein

EN ROUTE VERS UN CODE EUROPÉEN DES AFFAIRES POUR CONSOLIDER L'EURO

Le projet de code européen des affaires, soutenu par le barreau de Paris et ayant fait l'objet d'une résolution du Conseil de l'Ordre le 26 janvier dernier, vise à convaincre les dirigeants européens de la nécessité de conforter l'euro en adossant la monnaie unique à un socle unifié de droit des affaires. En effet, tous les experts en conviennent : la monnaie unique européenne gagnerait en sens et pérennité si elle était adossée à un cadre unifié de droit des affaires, vecteur de convergence économique et sociale essentielle à la stabilité et à la pérennité de l'euro.

Cette dynamique d'harmonisation du droit des affaires en vue d'une unification a été engagée il y a près d'un an. Ce projet ambitieux avance significativement en France, auprès du gouvernement, des entreprises et de la communauté des juristes, mais aussi en Allemagne et en Italie, où les travaux de sensibilisation viennent de commencer. À l'issue du vote britannique sur l'appartenance à l'Union européenne, le projet a encore gagné en évidence, en urgence et en nécessité. Le barreau de Paris se félicite d'avoir apporté, depuis plusieurs mois, son soutien à des travaux dont l'utilité, la pertinence et l'actualité se révèlent maintenant au grand jour.

UN INVENTAIRE POUR SOUTENIR LE PROJET

Pour démontrer la pertinence de la démarche, la Fondation pour le droit continental et l'association Henri Capitant, en coopération étroite avec le barreau de Paris et le Conseil national des barreaux, ont mobilisé 14 grands juristes, professeurs agrégés de droit privé et praticiens, aux fins de répertorier le droit européen des affaires aujourd'hui, produit de 30 ans de travail d'harmonisation de la Commission européenne, depuis l'entrée en vigueur de l'Acte unique. Ces 14 grands juristes ont ainsi livré il y a quelques semaines l'inventaire accompagné de recommandations visant à faire progresser l'Union européenne, et plus essentiellement les pays de la zone euro, dans la voie d'une véritable intégration du droit des affaires, condition du renforcement de l'euro.

Les recommandations de ces experts et praticiens de haut niveau placent les PME au centre de la problématique de l'intégration du cadre des affaires. Ce sont en effet bien les centaines de milliers d'entreprises de petite et moyenne taille qui sont au

cœur de la création de richesses, de l'emploi et de la croissance, et qui n'ont pas été suffisamment prises en compte par les travaux d'harmonisation conduits par la commission ces dernières années.

Cet inventaire intitulé « La construction européenne en droit des affaires, acquis et perspectives » constitue une véritable feuille de route pour l'Exécutif européen en vue de la réalisation, à partir de l'acquis communautaire, d'un véritable cadre intégré de droit des affaires, facteur de convergence, de nature à consolider durablement l'euro et à lui donner sens et avenir. Ce document a été traduit en anglais et en allemand avec le soutien du barreau de Paris. Le doyen de l'université de Münster, le professeur Reiner Schülze, l'un des plus grands juristes d'Allemagne, président du centre de la validation de la traduction allemande et souhaite porter le projet au plus haut niveau des autorités allemandes.

Signe très positif de l'intérêt des institutions européennes, le président de la commission des affaires juridiques du Parlement européen souhaite que ce travail d'inventaire puisse être rapidement présenté à la Commission européenne. Le barreau de Paris sera naturellement étroitement associé à cette étape extrêmement importante.

DES PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR COMPLÉTER L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE

Sans prétendre à une absolue exhaustivité, le travail des experts, que nous avons déjà évoqué dans le Bulletin n°9 du 23 mai de cette année, tend à un double objectif : inventorier synthétiquement l'étendue de l'acquis communautaire dans plusieurs matières fondamentales participant directement à la vie des affaires, et soumettre à la discussion et aux décisions politiques des propositions très concrètes qui permettraient de matérialiser, grâce au droit, la nécessaire convergence économique, juridique, sociale et fiscale appelée de ses vœux par le monde politique, avec une insistance accrue depuis le Brexit.

Les matières couvertes par les travaux sont les suivantes : droit du marché, droit du commerce électronique, droit des sociétés, droit des sûretés, droit de l'exécution, droit des entreprises en difficulté, droit bancaire, droit des assurances, droit des marchés financiers, droit de la propriété intellectuelle, droit social et droit fiscal. Les enseignements de cet inventaire sont que le droit des affaires européen reste peu accessible et peu lisible, et que l'émergence d'un droit substantiel cohérent reste handicapée par la compétence partagée entre l'Union européenne et les États membres, ainsi que par les principes de subsidiarité et de proportionnalité.

En conséquence, sur le fond, le droit des affaires européen reste hétérogène et inachevé, même s'il faut saluer l'acquis communautaire en matière de droit de la concurrence, qui relève de la compétence exclusive de l'Union, et les avancées et constructions fort intéressantes permises par de véritables instruments de droit européen : groupement européen d'intérêt économique, société européenne, société



M. Paul Bayzelon, instigateur du projet.

coopérative européenne, titre exécutoire européen, saisie conservatoire européenne de comptes bancaires, marque européenne, dessins et modèles européens, droit des garanties financières, etc.

Il apparaît toutefois que le droit européen des affaires est aujourd'hui plus financier que commercial. À l'exception notable des règles intéressant la concurrence, le commerce électronique et la propriété industrielle, il ressort de l'inventaire que la construction européenne en droit des affaires ne s'est pas attachée réellement à la pratique quotidienne des commerçants et des entrepreneurs de l'UE, et, plus généralement, de ceux qui ne sont ni banquiers, ni assureurs, ni consommateurs. Ainsi, la construction d'un droit commercial européen reste ainsi largement à faire.

Les auteurs formulent en conclusion de leurs travaux des propositions concrètes en vue d'aboutir à la création de ce code européen des affaires en consolidation de l'Euro, objet du projet soutenu par le barreau de Paris.

LES PROCHAINES ÉTAPES

« La construction européenne en droit des affaires, acquis et perspectives » sera publié chez l'éditeur Lextenso dans les trois grandes langues européennes : allemand, anglais et français. Le diagnostic formé par les experts et les recommandations concrètes, véritable feuille de route pour la relance de la construction européenne par le droit des affaires, fera l'objet d'une conférence de presse organisée conjointement par le barreau de Paris, le Conseil national des barreaux, La Fondation pour le droit continental et l'association Henri Capitant, le 4 octobre prochain.

Enfin, le barreau de Paris plaide pour qu'une initiative d'ampleur visant la mise en œuvre de ce projet de code européen des affaires soit annoncée le 25 mars prochain, à l'occasion du soixantième anniversaire du traité de Rome, à l'initiative des trois grands pays fondateurs du projet européen et de l'euro, l'Allemagne en tout premier lieu, la France et l'Italie. Dans l'intervalle, un point d'étape sur l'avancement du projet et la substantifique moelle du rapport qui le sous-tend sera présenté en Conseil de l'Ordre le 12 juillet par M. Jacques Bouyssou, secrétaire du Conseil.

Les grandes conférences
européennes

STRATÉGIE FRANCE

Plaidoyer pour une véritable coopération franco-allemande

Le mercredi 29 juin, de 18h à 20h, s'est tenue, à la Maison du Barreau, une nouvelle édition des grandes conférences européennes en partenariat avec la revue Politique internationale. Invitée : Mme Annegret Kramp-Karrenbauer, ministre-présidente du Land de la Sarre.

La conférence a débuté par un discours du bâtonnier faisant état des grands projets européens du barreau, à l'instar du projet de code européen de droit des affaires (voir article p.7), mais surtout des premiers axes de coopération entamés avec l'Allemagne. Sur ce dernier point, Frédéric Sicard a pu faire état de sa rencontre toute récente avec Harlem Désir, secrétaire d'État aux affaires européennes, ainsi que de la négociation fructueuse menée avec une délégation sarroise conduite par Mme Anke Morsch, secrétaire d'État à la Justice du Land de la Sarre. Il ressort de cette rencontre que le barreau de Paris devrait bientôt signer des accords permettant aux élèves-avocats et aux jeunes avocats d'approfondir leurs connaissances du droit allemand auprès des meilleurs universitaires et professionnels. En ces temps troublés, le bâtonnier s'est félicité de pouvoir évoquer avec l'une des femmes politiques les plus en vue d'Allemagne l'avenir du continent et les axes pratiques de coopération qui pourraient être mis en place entre les deux pays.

À l'issue d'un portrait de la ministre-présidente, dressé par M. Patrick Wasjman, cette dernière a discoursé en français pendant plus d'une demi-heure, abordant à la fois l'histoire des liens entre la France et l'Allemagne, et plus particulièrement la Sarre. Elle a ensuite présenté les politiques transfrontalières pragmatiques que son administration a su mettre en place en coopération avec les collectivités françaises, pour renforcer le lien franco-allemand sur le plan culturel et économique.

À l'issue des débats, M. le bâtonnier a remis une médaille gravée à Mme la ministre-présidente, hommage du barreau de Paris pour son engagement européen.



Mme Annegret Kramp-Karrenbauer, ministre-présidente du Land de la Sarre, et Thomas Pröpstl, consul d'Allemagne en France.



Mme la ministre-présidente prononce un discours sur la coopération franco-allemande et sur les spécificités sarroises en la matière.



L'auditorium est plein pour écouter Mme la ministre-présidente.



Le jeu de questions-réponses avec la salle, indifféremment en allemand ou en français, a duré plus d'une heure.



Mme Annegret Kramp-Karrenbauer, ministre-présidente du Land de la Sarre, et Mme Dominique Attias, vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Paris.



M. Stephan Toscani, ministre des finances et des Affaires européennes du Land de la Sarre, et Mme Christine Klos, directrice du département européen du ministère.



Mme la ministre-présidente a reçu des mains du bâtonnier un hommage du barreau de Paris pour son engagement européen.



À gauche, Mme Gaëlle Le Quillec, secrétaire de la commission internationale du barreau de Paris.



◆ CONSEIL DE L'ORDRE ◆

Séance du Conseil de l'Ordre du 21 juin 2016

I - LE TÉLÉPHONE PLEURE

Usant d'efforts surhumains afin de dissimuler son légitime agacement, M. Denis Chemla a opportunément attiré l'attention du Conseil sur l'arrêt Versini, rendu par la Cour européenne des droits de l'Homme.

Il n'aura pas échappé aux plus attentifs que cet arrêt a validé l'utilisation d'une écoute téléphonique comme moyen de preuve à l'encontre de l'avocat.

Rien que ça.

Cette jurisprudence restreint la portée du secret professionnel de l'avocat.

II - L'AIDE JURIDICTIONNELLE AUSSI

Mme la vice-bâtonnière, toujours pimpante, a évoqué le dossier de l'aide juridictionnelle et fait un nouveau point sur les réunions qui se sont tenues avec la Chancellerie sur ce sujet.

Il a été rappelé qu'une augmentation de l'U.V. à 35 euros hors taxes pour l'année 2017 a été acceptée. De manière transitoire. Uniquement.

Mme la vice-bâtonnière a réitéré sa volonté extrêmement ferme de rejeter l'idée d'une potentielle taxation des cabinets d'avocats pour financer l'aide juridictionnelle et a appelé à entamer, enfin, une véritable réforme dans ce domaine.

Nous attendons fébrilement la position de la Chancellerie.

III - QUEL BARREAU POUR LA CPI ?

M. Laurent Pettiti, AMCO, a présenté l'activité de la Cour pénale internationale, comparable à celle d'une ruche puisque 700 avocats y sont inscrits, dont 70 français, majoritairement issus du barreau de Paris.

Il a évoqué la nécessité de créer un organe indépendant permettant d'assurer le respect des normes déontologiques, sachant qu'il y a une relative urgence sur ce sujet.

Fort de ce constat, le Conseil de l'Ordre a naturellement donné mandat à Mme la vice-bâtonnière pour poursuivre, au nom du barreau de Paris, toutes les démarches nécessaires en vue de favoriser la création, devant la Cour pénale internationale, d'un organe indépendant, compétent pour soutenir les avocats et les conseiller dans leur mandat, et permettant de garantir le respect des normes déontologiques.

Le Conseil de l'Ordre a invité le CNB ainsi que tous les barreaux français et étrangers qui le souhaitent à s'associer à sa démarche.

IV - MON BARÈME, MA BATAILLE

Nullement fatiguée par ses précédentes interventions, Mme la vice-bâtonnière a évoqué la consultation effectuée auprès du barreau concernant le barème des rétributions de permanences, soulignant que 91,4 % des confrères consultés se sont prononcés en faveur du forfait. C'est ce qu'on appelle un plébiscite.

Toujours consciencieux, le Conseil de l'Ordre a habilement modifié l'annexe V du RIBP, arrêtant le montant de la rétribution des permanences effectuées dans le cadre de l'aide juridictionnelle.

Ne reculant devant aucun sacrifice pour livrer à nos lecteurs une information de qualité, la rédaction du Bulletin est très heureuse de vous communiquer, ci-après, le nouveau barème :

- comparutions immédiates CRPC et COPJ : 370 euros ;
- tribunal de police : 228 euros (contraventions 5^e classe) ;
- tribunal pour enfants : 370 euros ;
- mise en examen débat contradictoire (mineurs, mineurs) : 370 euros ;
- audience de cabinet (mineurs) : 370 euros ;
- cour d'appel (mineurs) : 370 euros ;
- COPJ mineurs : 370 euros ;
- JLD - droit des étrangers (ex 35 bis juge délégué) : 370 euros ;
- cour d'appel - droit des étrangers (ex 35 bis cour d'appel) : 370 euros ;
- TA - droit des étrangers (ex 22 bis tribunal administratif) : 370 euros ;
- juge de l'application des peines : 370 euros ;
- hospitalisation sous contrainte devant le JLD : 370 euros ;
- majoration pour dimanche et jours fériés : 65 euros.

Les sommes visées sont naturellement entendues comme étant hors taxes.

V - UN PEU PLUS PRÈS DES ÉTOILES

C'était sans doute l'un des plus beaux moments de sa vie. En effet, M. Jérôme Martin était invité à présenter les comptes de l'Ordre, clos au 31 décembre 2015, en présence de Mme Marie-Christine Labrousse, directrice générale des services, et de M. Ludovic Blanc, directeur du contrôle de gestion des comptabilités.

M. le commissaire aux comptes a donné lecture de ses rapports où la justesse du verbe le disputait à la précision du chiffre.

Tout en saluant le travail effectué et les résultats de cet exercice, le Conseil de l'Ordre a approuvé les comptes annuels, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, se soldant par un excédent de 1 704 255,39 €. Vous voyez que c'est précis.

Une large part de cet excédent sera affectée à la « réserve solidarité », prévue pour aider nos confrères en difficulté.

Fort de ce constat, le Conseil de l'Ordre a également donné à M. le bâtonnier quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Et c'est bien légitime.

VI - IFEJI

La place de la France au sein de la communauté des experts internationaux est l'un des sujets qui passionnent depuis plusieurs années M. David Gordon-Krief, et on le comprend.

C'est donc avec une passion intacte que celui-ci a présenté son remarquable rapport sur l'IFEJI, organisme, issu du barreau de Paris, qui œuvre pour aider et labelliser les confrères souhaitant concourir pour des appels d'offres internationaux.

Le Conseil de l'Ordre de Paris a réaffirmé son attachement à l'IFEJI et à l'action menée en faveur de l'expertise internationale du barreau de Paris et de ses avocats, notamment par la création du Centre d'excellence internationale des Nations unies pour les concessions PPP.

Qu'il en soit ici remercié.

◆ CONSEIL DE L'ORDRE ◆

Séance du Conseil de l'Ordre du 28 juin 2016

I - À L'HONNEUR

M. le bâtonnier a ouvert la séance en évoquant la situation toujours difficile de nos confrères turcs Ramazan Demir et Ayse Acinikli, emprisonnés à Istanbul.

Mme la vice-bâtonnière a fait un compte-rendu précis de l'audience s'étant tenue le 22 juin, au terme de laquelle la demande de remise en liberté a été rejetée, et a stigmatisé l'absence choquante du bâtonnier d'Istanbul à cette audience.

Sur proposition de M. Jacques Bouyssou, et en présence de Mme Jennifer Halter et de M. Martin Pradel, tous membres de l'équipe de défense, nos confrères ont été désignés membres d'honneur du barreau de Paris.

L'équipe de défense a proposé plusieurs initiatives de soutien - organisation d'un concours de plaidoiries, envoi des cartes postales et préparation d'un *amicus curiae* - qui ont toutes été validées par le Conseil et seront mises en œuvre sans tarder.

II - ILS SONT FOUS, CES ANGLAIS

M. le bâtonnier a évoqué le Brexit et son impact saisissant sur la situation des confrères anglais exerçant à Paris et des parisiens exerçant au Royaume-Uni, précisant avoir alerté la Chancellerie sur ce sujet.

Mme Catherine Brun-Lorenzi, avec une précision toujours désarmante, a indiqué que 177 confrères britanniques exercent au barreau de Paris et que 33 LLP sont présentes à Paris, ce qui représente, tout de même, 1 849 confrères.

Réciproquement, 79 avocats parisiens exercent à titre principal au Royaume-Uni, dont 33 solicitors ou barristers et 46 avocats communautaires.

Un groupe de travail avec des membres du Conseil connaissant la question et des représentants des cabinets concernés va être rapidement constitué.

Cette actualité malheureuse a également été l'occasion pour M. le bâtonnier de rappeler que le message européen peut être ravivé par le droit.

III - LES CHARIOTS DE FEU

M. le bâtonnier a fait état du formidable succès de la course des deux palais, course à pied ralliant le palais de justice de l'Île de la Cité à celui des Batignolles.

Il a notamment salué la participation remarquable de membres du Conseil de l'Ordre courageux, à savoir Mmes Valérie Duez-Ruff, Carole Pascalet et Catherine de Combret Thibierge, et M. Romain Carayol.

Il a félicité tout particulièrement Mme Catherine de Combret Thibierge, qui, selon la Préfecture,

a été flashée à 67km/h devant la Maison du Barreau lors de son sprint final.

IV - VOL AU-DESSUS D'UN NID D'EXPERTS

En présence de M. Daniel Zagury, l'un de nos grands experts, M. Emmanuel Daoud, avec la gravité qu'on lui connaît, a attiré l'attention du Conseil sur les difficultés rencontrées en matière d'expertise psychologique et psychiatrique.

M. Emmanuel Daoud a ainsi mis l'accent sur la réalité de la crise de l'expertise pénale, qui illustre un dysfonctionnement de la justice dans son ensemble. Il a également été relevé que la Chancellerie, pourtant alertée, semblait peu intéressée par ce sujet.

Sur proposition de M. le bâtonnier, le Conseil a rappelé que la crise de l'expertise pénale affecte et fragilise l'ensemble du système judiciaire au préjudice des droits des justiciables.

Le Conseil a appelé la Chancellerie à lancer une réflexion visant à réformer en profondeur l'expertise psychiatrique pénale et civile, et à mobiliser les professionnels concernés pour participer ensemble à la refonte d'un système aujourd'hui, osons le mot, exsangue.

V - PARLEZ APRÈS LE BIP

M. Antoine Diesbecq, en présence de MM. Henri Alterman et Jean-Robert Campana, du bureau information & prévention - BIP, de son petit nom -, a évoqué le sujet du rôle de l'Ordre des avocats à l'égard des avocats en difficulté, en cas de passif créé par des agissements fautifs, comme l'utilisation de fonds CARPA ou de la TVA pour alimenter la trésorerie du cabinet, ce qui n'est pas bien du tout.

Face à cet exposé brillant, le Conseil de l'Ordre a décidé que le bâtonnier pourra désormais engager une enquête déontologique à l'encontre de tout avocat en liquidation judiciaire dont le passif déclaré entre les mains du mandataire judiciaire ou du liquidateur est supérieur à un tiers de la moyenne du chiffre d'affaires réalisé annuellement au cours des deux exercices clos qui ont précédé l'ouverture de la procédure. On espère que c'est bien clair pour tout le monde.

L'enquête sera également réalisée si le passif déclaré entre les mains du mandataire judiciaire ou du liquidateur est supérieur à la moitié de ce chiffre d'affaires moyen, ou en cas de récidive de procédure collective.

Proprement transcendé par cette initiative, le Conseil de l'Ordre a également décidé de compléter l'article P31 du RIBP en créant une obligation de déclaration à l'Ordre du lieu d'archivage des dossiers des clients, cette précaution permettant au suppléant désigné de faciliter ses tâches de gestion et de suivi.

VI - LA ROBE ET L'ÉPÉE

M. le bâtonnier a accueilli les descendants de notre confrère Maurice Garçon, et notamment ses arrière-petits-enfants, Maxime Meffre et Agathe Meffre, tous deux avocats au barreau de Paris.

La salle du Conseil de l'Ordre était particulièrement bien garnie puisque l'on a pu apercevoir également Mmes Solange Doumic, Monique Fauchon et Catherine Paley-Vincent, MM. Emmanuel Pierrat et Jean-Claude Zylberstein, ainsi que Mme Pascale Froment, éditrice scientifique du "Journal" de Maurice Garçon pendant la guerre. Bref, de fins connaisseurs de ce personnage d'importance que fut Maurice Garçon.

Avec la fraîcheur caractéristique des jeunes générations, Mme Audrey Dufau, secrétaire de la Conférence, a prononcé un discours.

Puis, alors que résonnaient encore dans la salle les mots de ce brillant hommage, M. César Garçon a présenté l'épée - et notamment l'ex-libris - de son grand-père, objet singulier rappelant sa passion pour la sorcellerie et la justice.

M. César Garçon a opportunément signalé au Conseil qu'un projet de publication des plaidoiries de Maurice Garçon était entre les mains avisées des éditions des Belles Lettres.

Enfin, toujours plus haut toujours plus fort, M. le bâtonnier doyen a signalé la publication d'une pièce de Maurice Garçon par l'association des Bibliophiles du palais.

Comme il est d'usage en pareille circonstance, le Conseil a accepté le don de la famille Garçon.

Le Bulletin

Retrouvez l'ensemble des vidéos des séances du Conseil de l'Ordre depuis le site du barreau de Paris dans le menu

« Mon métier d'avocat »

ou en saisissant directement le lien suivant dans votre navigateur :

[www.avocatparis.org/
videos-du-conseil](http://www.avocatparis.org/videos-du-conseil)

◆ DU CÔTÉ DE LA RUE DE LONDRES ◆



Les élus ordinaires parisiens parlent aux avocats du barreau de Paris de l'AG du CNB.

1 - RÉFORME RELATIVE AU DOMICILE PROFESSIONNEL.

Le Conseil de l'Ordre avait délibéré sur cette question. C'est sa position qui a été adoptée, voici le nouvel article 15 de notre RIN dès publication au JO :

15.2.2 Principes

L'ouverture d'un ou plusieurs bureaux secondaires est licite en France et à l'étranger, sous réserves des dispositions de l'article 8. Il de la loi du 31 décembre 1971 modifiée. Le bureau secondaire doit répondre aux conditions générales du domicile professionnel et correspondre à un exercice effectif.

Le bureau secondaire, qui peut être situé dans les locaux d'une entreprise, doit répondre aux conditions générales du domicile professionnel et correspondre à un exercice effectif et des règles de la profession notamment en ce qui concerne le secret professionnel. L'entreprise au sein de laquelle le cabinet est situé ne doit pas exercer une activité s'inscrivant dans le cadre d'une interprofessionnalité avec un avocat.

Donc pas d'installation d'un cabinet principal dans les locaux d'une entreprise, mais possibilité d'un bureau secondaire.

2 - PROJET DE MODIFICATION DE L'ARTICLE DU RIN SUR LES MISSIONS DE L'AVOCAT.

Note confrère Dominique Piau, Président de la Commission règles et usages a présenté un rapport d'étape sur le champ d'activité professionnelle de l'avocat qui propose une modification de l'article 6 du RIN avec une redéfinition des missions de l'avocat.

Le rapport a été envoyé à tous les barreaux pour concertation. Il faudra suivre le débat qui aura lieu au Conseil de l'Ordre.

3 - RÉFORME DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE

Pour les civilistes, rapport passionnant de la Commission Textes qui présente l'avant-projet de loi de réforme de la responsabilité civile qui légalise de nombreuses solutions jurisprudentielles, mais comporte aussi d'importantes nouveautés. L'AG a approuvé les observations émises par la Commission Textes sur ce projet de réforme, qui invite

notamment le Ministère de la justice à clarifier la portée de certaines dispositions et à rappeler son attachement au principe de réparation intégrale du préjudice.

4 - COTISATIONS DU CNB

Les cotisations sont appelées par les Ordres. L'AG a adopté deux résolutions sur la fixation des modalités de paiement des cotisations. Il faudra suivre l'amendement au projet de loi J 21... S'il est adopté, préalablement à la mise en œuvre du titre exécutoire, le CNB devra informer le bâtonnier de l'Ordre dont dépend l'avocat qui ne s'acquitte pas de sa cotisation et solliciter la mise en œuvre d'une procédure d'omission. A défaut de paiement dans le délai de deux mois, le CNB pourra mettre en œuvre le titre exécutoire

5 - RAPPORT DE LA COMMISSION ÉGALITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Clotilde Lepetit, Présidente de cette commission a présenté un rapport sur l'activité de la commission qui contient beaucoup d'éléments chiffrés et des propositions sur sa stratégie pour mettre en œuvre au sein des cabinets une culture de l'égalité professionnelle. Elle proposera une charte de l'égalité et un outil d'autodiagnostic qui sera mis à la disposition des cabinets d'avocat. A suivre...

Par ailleurs, elle fait le point sur les travaux de la commission et propose de renforcer le partenariat avec le Défenseur des droits pour former les avocats au droit de la non-discrimination et l'accès au droit des personnes en situation de handicap.

Enfin, L'AG a protesté à l'encontre du Rapport du Groupe de Travail relatif à la protection des Magistrats du 28 juin 2016 qui fait état de constats et d'analyses extrêmement désobligeants à l'encontre des avocats et demande une rencontre de notre Président avec le garde des Sceaux.

Et, Pendant l'AG, nous avons appris l'assassinat de notre confrère Kényan Willie Kimani, très actif dans la défense des droits de l'Homme et des victimes de violences policières et avons voté une motion.

Bel été à tous, la prochaine AG est en septembre...

◆ PORTRAIT ◆



STÉPHANIE PELET-SERRA

*Une européenne dans l'âme...
et dans la pratique*

Avocate française installée à Bruxelles depuis près de 20 ans, Stéphanie Pelet-Serra est une Européenne dans l'âme... et dans la pratique. Conseil en droit européen et lobbyiste auprès des institutions européennes pour un cabinet d'avocats français, elle s'engage aujourd'hui comme membre du conseil de l'Ordre pour redonner un souffle européen au barreau de Bruxelles.

Son intérêt pour le droit européen et les institutions européennes, Stéphanie Pelet-Serra le doit notamment à son doctorat suivi à la faculté de droit de Montpellier en 1995. Elle réalise alors une étude comparée des droits français, anglais et communautaire sur les garanties légales des biens de consommation, et est amenée à travailler, en parallèle, au sein de la direction générale « Santé et protection des consommateurs » de la Commission européenne, sur l'adoption d'une directive en la matière. « C'était du pain béni pour moi. J'ai pu appréhender concrètement tout le processus législatif qui entourait l'adoption du texte, comprendre l'origine et la portée de chacune de ses dispositions et apprendre à naviguer avec aisance dans ce milieu. »

La jeune doctorante, désormais installée à Bruxelles, décide de passer son CAPA à Lille afin de mettre à profit ses connaissances en droit européen au service de cabinets et d'avocats français. « Mon objectif était de représenter un cabinet français à Bruxelles, mais il s'est avéré difficile de convaincre mes confrères de l'importance stratégique d'une présence bruxelloise. » Après une année passée au sein de la délégation des barreaux de France et une autre dans le cabinet français CMS Bureau Francis Lefebvre, Stéphanie Pelet-Serra revient à la Commission européenne. Elle assiste ainsi, aux premières loges, aux transformations des pratiques décisionnelles de l'Union européenne et au ralentissement de la dynamique européenne. « Nous sommes passés des années d'or, autour de 1990, caractérisées par une grande

activité législative et une volonté d'intégration à une période de recul de l'impulsion politique sur les sujets européens. J'espère aujourd'hui que le choc du Brexit va nous permettre d'avancer de nouveau ensemble. »

Ce souhait, Stéphanie Pelet-Serra le formule autant pour les États membres de l'Union que pour les acteurs de sa profession. C'est la raison pour laquelle elle n'a pas hésité à répondre à l'appel du bâtonnier du barreau de Bruxelles, Stéphane Boonen, en faveur de la nomination, au sein du Conseil de l'Ordre, d'un représentant de la « liste E ». Cette liste, qui regroupe les avocats européens du barreau de Bruxelles, n'a connu qu'un représentant au Conseil ces 15 dernières années. « Le bâtonnier a fait preuve d'un esprit d'ouverture magnifique. Je crois qu'il lui semblait important, dans un contexte post-attentats, de rétablir le dialogue entre les avocats européens et les avocats bruxellois. » Stéphanie Pelet-Serra entend ainsi mettre ses compétences de lobbying, développées au cours de sa carrière et, depuis 2013, au sein du cabinet parisien Alinea, Avocats Associés, au service du barreau de Bruxelles, et contribuer au positionnement européen du barreau, par la formation continue, l'intégration des avocats étrangers et le renforcement des relations du barreau de Bruxelles avec ses homologues européens. « Il est important de faire revivre un sentiment commun d'appartenance à une Europe qui doit, aujourd'hui plus que jamais, se réinventer. »

◆ RETOUR SUR ...

24 juin 2016

La course des deux palais



Lancement de la course par Frédéric Sicard accompagné de Jean-Michel Hayat, président du TGI de Paris, Catherine Champrenault, Procureure générale de la Cour d'appel de Paris et Dominique Attias, vice-bâtonnière.



Les MCO Valérie Duez-Ruff, Catherine de Combret Thibierge, Romain Carayol et Carole Pascarel entourent M. le bâtonnier.



Geoffroy Canivet, avocat délégué aux Sports au Barreau, organisateur de la course.

Chloé Detroussel remporte le trophée de la coureuse arrivée première au Parc des Batignolles.



M. le bâtonnier avec M. Jean-François Danon, directeur général de Paris Batignolles Aménagement, à l'arrivée de la course, Parc Martin Luther King, pour accueillir les coureurs.



27 juin 2016

Accueil d'une délégation du Land de la Sarre

Alice Wolken, consulat d'Allemagne, Dominique Attias, vice-bâtonnière, Philippe Cossalter, professeur de droit public à l'Université de la Sarre, Anke Morsch, secrétaire d'état à la justice du Land de la Sarre, Christoph Clanget, avocat au barreau de la Sarre, Frédéric Sicard, Bâtonnier, Sabine Altmeyer, avocate au barreau de la Sarre, Anna Feilen, Ministère de la Justice du Land de la Sarre et Claude Witz, professeur de droit privé à l'Université de la Sarre.



17 juin 2016

Barreau de Bordeaux

Jean-Pierre Grandjean, MCO, représente le bâtonnier à la rentrée solennelle du barreau de Bordeaux.



28 juin 2016

Remise de l'épée d'académicien de Maurice Garçon

Remise de l'épée d'académicien de Maurice Garçon par ses deux arrière-petits-enfants avocats Agathe et Maxime Meffre, mandatés par la famille.



29 juin 2016

Ana Palacio, marraine de la promotion de l'EFB à été faite Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur par Jean-Marc Sauvé, vice Président du conseil d'état. Deux batonniers, Dominique de La Garanderie et Frédéric Sicard l'entouraient amicalement.



23 juin 2016

VI^e Congrès mondial contre la peine de mort à Oslo

Raphaël Chenuil-Hazan, directeur de l'association Ensemble contre la peine de mort et Dominique Attias, vice-bâtonnière.

9 juin 2016

Petit-déjeuner jeune barreau

Plus de 80 personnes présentes lors du petit-déjeuner jeune à la Maison du barreau.



28 juin 2016

La sécurité juridique des investissements en Arménie

Le barreau de Paris a accueilli la conférence "La sécurité juridique des investissements en Arménie" en présence notamment de Mme Arpiné Hovhannisyanyan, Ministre de la Justice de la République d'Arménie, et de M. Ara Zorabya, bâtonnier de l'ordre des avocats d'Arménie.



22 juin 2016

Procès de Ramazan Demir et Ayse Acinikli

Jacques Bouyssou, secrétaire du Conseil, Levent Piskin, Dominique Attias, Vice-Bâtonnière et Martin Pradel au procès de Ramazan Demir et Ayse Acinikli.

◆ LIRE & SORTIR



LECTURE

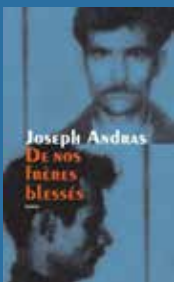


*Médiateur et Avocats
- Ennemis ? Alliés ?*
de Sylvie Adijès
et Hélène Lesser
- Préface d'Arnaud
Stimec

Éditions Médias
& Médiation

Depuis quelques décennies, les domaines d'exercice de la médiation se sont élargis. Les médiateurs côtoient davantage les avocats, qui, eux-mêmes, trouvent intérêt à se former à la médiation. De ces croisements découlent des difficultés d'ordre relationnel, économique, politique et même éthique. L'interaction entre ces deux champs professionnels questionne. Comment voient-ils leurs places et leurs rôles dans le processus de médiation ?

Les auteurs ont mené l'enquête. Elles en restituent les résultats dans leur ouvrage, construit à partir de situations vécues en médiation et de témoignages. Leurs propres expériences et leur analyse éclairent la réflexion. Au-delà des préjugés, chacun est invité à mieux connaître les compétences spécifiques de l'autre, dans l'intérêt des personnes concernées par le conflit.



De nos frères blessés

de Joseph Andras

Éditions Actes Sud

Prix Goncourt du
premier roman 2016

Nous sommes à Alger en 1956. Jeune ouvrier communiste anticolonialiste rallié au FLN, Fernand Iveton a déposé dans son usine une bombe qui n'a jamais explosé. Pour cet acte symbolique sans victime, il est exécuté le 11 février 1957, et restera dans l'Histoire comme le seul Européen guillotiné de la guerre d'Algérie. Ce roman, brûlant d'admiration, tendu par la nécessité de la justice et cinglant comme une sentence, lui rend hommage.



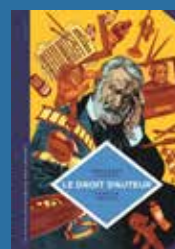
*En l'an 2017,
Chine, lève-toi*

de Gao Zhisheng

Actuellement disponible seulement à Taiwan, il se prépare à sortir à Hong Kong, sous format électronique et imprimé. Une traduction anglaise est déjà en cours.

Gao Zhisheng, avocat chinois réprimé par le régime communiste, a rédigé une nouvelle fois ses mémoires. La publication du manuscrit, secrètement sorti de Chine, a pu se faire grâce au soutien de la fille et de l'épouse de l'auteur, qui ont été ses porte-parole. La sortie de ce livre est risquée pour l'avocat, toujours en résidence surveillée, en Chine.

Gao Zhisheng, bien connu en Chine sous le surnom de « conscience de la Chine », avait gagné la sympathie du peuple en défendant les personnes rejetées, voire considérées comme parias du Parti communiste. Son sens de la justice venait bien souvent déranger les officiants du parti dans leurs affaires de corruption. Cela lui a valu d'être accusé par le parti de « subversion de pouvoir de l'État ». En vue de décourager ses prises de position et de lui faire renoncer à son combat contre la corruption, le pouvoir en place s'acharne sur lui depuis maintenant une décennie, en le privant de liberté et en le torturant à plusieurs reprises.



*Un dispositif
de protection
des œuvres
Tome 5 : Le droit
d'auteur*
d'Emmanuel Pierrat
et Fabrice Neaud

Éditions La petite
Bédéthèque des
Savoirs

Les images, les sons, l'architecture, les objets, mais aussi nos paroles, nos vêtements, nos tatouages, nos coiffures, nos gestes... Presque tout ce qui nous entoure est protégé par le dispositif juridique qu'on appelle le droit d'auteur. Pour la première fois, de façon claire et originale, une bande dessinée fait le point sur la complexité du droit de la propriété littéraire et artistique.

SORTIE



*Caroline Vigneaux
quitte la robe*

de Caroline Vigneaux
Jusqu'au 30 juillet

Palais des Glaces

Caroline Vigneaux donne jusqu'au 30 juillet les dernières représentations parisiennes de son one-woman-show « Caroline Vigneaux quitte la robe ». Un spectacle drôle et intelligent inspiré de son revirement de carrière.

Après avoir exercé sept ans la profession d'avocate, Caroline Vigneaux quitte la robe en 2008. Et change de registre. Depuis, elle cartonne avec son one-woman-show décapant qui retrace à grand renfort d'anecdotes ce virage à 180 degrés. Un spectacle qu'elle reprend pour une série de dernières représentations à Paris avant de partir en tournée de septembre à décembre.

◆ HISTORIQUE ◆

LES NÔTRES DE 14-18



AVOCAT ET POILU

ROBERT LÉVY-FLEUR

(1886-1914)

Il est issu d'une famille d'industriels lorrains, qui, en 1871, fit le choix de l'exil plutôt que de l'annexion. Il apprend le droit pénal anglais, témoignage de son ouverture européenne.

Il est né non loin de ses terres d'origine, à Charleville dans les Ardennes, le 10 décembre 1886.

Son père était magistrat nommé au tribunal de la Seine, et c'est au lycée Lakanal que Robert Lévy-Fleur fit ses études.

Brillant, grand, élancé, peut-être un peu distant, il était assurément ouvert au monde.

S'il fit le choix de faire des études de droit, dans le même temps, il suivait des cours de psychiatrie à l'hôpital de la Salpêtrière.

S'il n'hésita pas à aller poursuivre ses études à Bonn et à embrasser complètement la vie universitaire allemande, il n'hésitera point à s'y battre en duel.

Néanmoins, c'est vers le droit pénal anglais qu'il se tourna pour écrire une thèse remarquée sur « La politique criminelle des Anglais concernant l'enfance et l'adolescence ».

Trilingue, docteur en droit, diplômé de sciences pénales, lauréat des facultés, il est inscrit au stage le 21 juillet 1908.

Collaborateur au sein du cabinet de Maurice Bernard, il passe le concours de la Conférence, où il est admis en 1913.

Pour autant, la vie professionnelle ne le détournera pas de son engagement au côté des enfants, pour lesquels il écrira des contes et des poésies, et fera des conférences.

À la déclaration de guerre, n'oubliant pas qu'il est enfant de Lorraine, il partira au combat avec enthousiasme.

Dès le dimanche 9 août 1914, il sera à Verdun. « Avait-on déjà repris Mulhouse ? », se demandait-il.

Sa gaieté fut de courte durée puisque, dès le 11 août, son régiment devait subir une véritable hécatombe : 117 morts dans la même journée.

Pour autant, il n'a cessé que de rassurer sa mère. Il lui écrit : « Ne craignez rien, maman, je ne peux pas mourir, la vie est trop belle ! »



Le 23 août au soir, après une dure journée de combats, il prend position aux avant-postes du passage à niveau de Spincourt.

Le lendemain, à midi, la position qu'il tient fait l'objet d'une rude attaque. Les obus tombent et le remblai de la voie ferrée, derrière lequel s'abrite la troupe, vole en éclat, le ballast et, les rails pulvérisés par la mitraille, se plantent dans la chair des soldats.

Touché à la jambe, puis au dos, Robert Lévy-Fleur mettra une demi-heure à mourir.

Conscient de vivre ses derniers instants, son esprit est tendu vers sa mère.

Il s'adressa ainsi à son confrère Louis Carpentier, qui était auprès de lui : « Mon pauvre vieux, je suis foutu... Mes papiers... La compagnie... Ma mère... Ma mère... »

Sa compagnie ayant reculé, ce n'est qu'en août 1919, cinq ans après sa mort, que sa mère put retrouver sa dépouille, là où les Allemands l'avaient enterrée, tout près de la voie ferrée.

Si vous prenez un jour le train de Conflans-Jarny à Longuyon, vous verrez, deux kilomètres avant d'arriver à Spincourt, tout près de la voie ferrée, le monument que sa mère a fait ériger à la mémoire du lieutenant Robert Lévy-Fleur.

Le Groupe 14

◆ ANNONCES ◆

VIE ASSOCIATIVE

VISITE DU TEMPLE DE L'ORATOIRE

Mardi 27 septembre à 19h
Une réunion au temple de l'Oratoire, 145 rue Saint-Honoré, 75001, aura lieu dans le cadre de l'Association de la fraternité du barreau. Une visite du temple est prévue, et, à 20h30, un dîner ouvert à tous sera servi, au prix de 30 €.

L'Association des protestants du palais est organisatrice de cette réunion. Les avocats et les magistrats qui veulent s'inscrire peuvent ou venir seulement à la visite, qui est gratuite, ou assister également au dîner pour le prix de 30 €. Les inscriptions seront closes le 22 septembre.

La réunion débutera dans le temple (métro Louvre - Rivoli)

Inscription et information :
Florence Fresnel
01 42 24 34 67 - 06 13 30 31 96
florence.fresnel@wanadoo.fr

STAGE INTERNATIONAL

Participez au programme du « Stage international » en accueillant au sein de votre cabinet un confrère étranger au mois de novembre. Le barreau de Paris recherche des cabinets d'avocats volontaires prêts à accueillir et à former, durant un mois, leurs jeunes confrères étrangers francophones sélectionnés pour participer au programme du Stage international. Le barreau de Paris organise, au mois de novembre 2016, ce programme de formation unique, le « Stage international », qui réunit de jeunes avocats originaires de tous les continents désireux de découvrir la pratique du droit français. Les candidats sélectionnés, dont nombreux sont recommandés par leur barreau ou l'ambassade de France dans leur pays, reçoivent un enseignement à l'école de formation du barreau pour leur permettre d'appréhender le système juridique et judiciaire français avant d'intégrer un cabinet parisien pour y effectuer un stage pratique aux côtés d'avocats volontaires. Le Stage international est l'occasion d'établir des liens d'amitié et d'affaires durables pour renforcer vos contacts à l'international, et de comparer les pratiques avec un confrère étranger durant son stage.

Contact :
Aurore Legrand : alegrand@avocatparis.org

LE FONDS DE SOUTIEN CRÉATIF

Le fonds de soutien créatif, créé à l'initiative de M. le bâtonnier Frédéric Sicard et de Mme la vice-bâtonnière Dominique Attias, s'adresse à tous les avocats du barreau de Paris qui portent un projet créatif susceptible d'apporter une innovation dans l'intérêt de la profession, ou qui souhaitent obtenir un « coup de pouce financier » pour améliorer la gestion de leur cabinet.

Les projets retenus par une commission ad hoc se verront allouer une aide financière limitée au maximum à 3 000 euros. Participez à l'appel à projets inédits « projets innovants » pour la période septembre 2016 - décembre 2016.

Inscription :

Déposez votre dossier via le « formulaire d'inscription », à télécharger dès septembre sur le site de l'Ordre. Toutes les informations seront disponibles à compter de septembre 2016.

LE CHŒUR MIXTE DU BARREAU DE PARIS

Mené par le chef de chœur Tsvétan Dobrev, musicien et compositeur bulgare, depuis 22 années, Canta Lex recrute tous les chanteurs. Mais les hommes, ténors et basses, sont particulièrement bienvenus. Répertoire très éclectique : Poulenc, Fauré, Purcell, Schubert, espagnol, bulgare, américain professionnelle, dans le cadre d'un recrutement sur dossier.

Informations :

Michèle-Claude Gaudin - 06 60 11 92 22
gaudmichele@aol.com
Dominique Gantelme - 06 60 58 97 97
dominique.gantelme@wanadoo.fr

PRIX AYSE ACINIKLI & RAMAZAN DEMIR CONCOURS INTERNATIONAL DE PLAIDOIRIES

Le 14 juillet, le jour où les Français célèbreront la liberté, Ayse Acinikli et Ramazan Demir auront passé 100 jours en détention. Le barreau de Paris vous invite à marquer symboliquement cette date en assistant ou en participant au concours de la meilleure plaidoirie pour leur défense.

Venez plaider leur dossier le 21 juillet à la Maison du Barreau. Le gagnant sera invité à rejoindre l'équipe d'observateurs internationaux qui ira soutenir nos confrères à leur procès à Istanbul.

RÈGLEMENT :

- Condition d'admission : être avocat.

- Préparation du discours : remise d'un petit dossier sur l'affaire lors de l'inscription, clôture des inscriptions le 13 juillet.
- Plaidoirie limitée à 10 minutes.
- Jury composé de la salle à qui il sera demandé de voter.
- Inscription : jbouysson@alerionavocats.com

AVOCATS EUROPÉENS À LESBOS : APPEL AUX AVOCATS VOLONTAIRES !

Organisée par le Conseil des barreaux européens (CCBE) et le barreau allemand (DAV) avec la coopération des barreaux grecs, l'opération «Les avocats européens à Lesbos» a reçu le soutien du Barreau de Paris ainsi que de nombreux barreaux européens. L'objectif est d'envoyer des avocats grecs et européens sur l'île de Lesbos afin d'offrir aux migrants, nécessitant une protection internationale, une assistance juridique pour une demande d'asile ou de protection subsidiaire. Il s'agit de missions à court terme. Ces avocats travailleront pro bono mais l'ensemble de leurs frais de déplacement et sur place seront couverts. Ils distribueront des documents, donneront des conseils juridiques aux migrants, agiront en tant qu'observateurs et soumettront des rapports hebdomadaires.

Les critères pour devenir avocat volontaire ?

- pouvoir passer au moins deux semaines dans sur l'île de Lesbos ;
- disposer d'une formation ou d'expérience dans le droit d'asile et la protection internationale ;
- avoir une très bonne maîtrise de l'anglais ;
- La connaissance de l'arabe constitue un atout.

Contactez

<http://www.europeanlawyersinlesvos.eu/how-to-become-a-volunteer-lawyer/>
ou info@europeanlawyersinlesvos.eu

- Pour en savoir plus :

<http://www.europeanlawyersinlesvos.eu>
Les avocats intéressés sont invités à envoyer leurs candidatures à leurs barreaux respectifs.

- Pour postuler, télécharger le formulaire de candidature sur le site <http://www.europeanlawyersinlesvos.eu/how-to-become-a-volunteer-lawyer/>

- Les candidatures sont à adresser par courriel à : international@avocatparis.org

◆ ANNONCES ◆

MUSÉE DU BARREAU

Le Musée du barreau est ouvert cet été tous les week-ends et les jours fériés de 10h à 18h, et présente, en plus de ses collections permanentes, et jusqu'au 25 septembre, une exposition de photos de Marion Lachaise intitulée « L'oeil de Clairvaux ». Le Musée est gratuit pour les avocats parisiens avec un accompagnant, sur présentation de leur carte professionnelle.

SAVE THE DATE : la prochaine audition du Musée aura lieu le mercredi 7 septembre à 18h30 sur le thème des faits divers.

PRIX DES AVOCATS ALLEMANDS 2016

Depuis 2004, dans le cadre de la coopération entre le barreau allemand et le barreau de Paris, le prix des avocats allemands est décerné tous les deux ans à un jeune confrère, membre du barreau de Paris, pour honorer ses activités professionnelles dans le domaine des relations juridiques franco-allemandes.

Lors de la rentrée solennelle du barreau de Paris au mois de décembre 2016, le lauréat se verra remettre le prix (une médaille, un diplôme et un chèque de 2 000 €) conjointement par la chambre fédérale des avocats allemands (Bundesrechtsanwaltskammer) et l'Association des avocats allemands (Deutscher Anwaltverein, DAV).

Inscription :

M. Karl H. Beltz
21, avenue Perrichont 75016 Paris
01 46 51 52 70
karl.beltz@wanadoo.fr

INFORMATIONS

CRÉATION D'UNE CHAMBRE 10 AU PÔLE 5

Une 10^e chambre au pôle économique de la cour d'appel de Paris ouvrira à compter du 29 août 2016.

Cette chambre siègera les lundis après-midi à 14h et les jeudis matin à 9h. Elle aura en charge les contentieux suivants :
- finances publiques, douanes, impôts (sauf appel des décisions du juge de l'exécution) ;
- contrats de location financière ;
- contrats commerciaux.

Certaines affaires déjà audiencées dans le pôle 5, chambres 4, 5, 7 et 11 seront désaudiencées pour être évoquées plus rapidement devant cette chambre.

REMERCIEMENTS

M. le bâtonnier, Mme la vice-bâtonnière et M. le conservateur du Musée remercient, pour leurs dons destinés à enrichir les collections du Musée :
- Me Jean-Baptiste Losca pour sa collection de cartes postales humoristiques sur la femme avocate ;
- M. Éric Stohl pour un menu en tissu du congrès de l'Association nationale des avocats inscrits, Lyon, 1939.

SERVICE ROBE

Pendant les vacances judiciaires, du 11 juillet au 28 août 2016, le service robe sera fermé à 18h et le vendredi 17h.

SAVE THE DATE

Dans le cadre des grandes conférences européennes, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, sera l'invité de l'Ordre le 29 septembre de 18h à 20h. Le 10 octobre de 12h à 14h, ce sera au tour du Premier ministre du Luxembourg, Xavier Bettel.

Le 21 octobre, le CCBE organisera un colloque à Paris sur le thème de l'innovation et de l'avenir de la profession d'avocat.

Le 25 novembre, dans le cadre de la rentrée, une conférence sera organisée sur les accords de libre-échange entre l'UE et le Canada.

DÉCÈS

M. le bâtonnier et Mme la vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Paris ont la tristesse de vous faire part du décès de :

M. Jean-Gaston Moore, avocat honoraire, AMCO, survenu le 6 juillet 2016 dans sa 92^e année ;

Mme Huguette Durlach, avocate honoraire, survenu le 17 juin 2016 dans sa 94^e année ;

Mme Marie-Céline Godard, avocate à la Cour, survenu le 1^{er} juillet 2016 dans sa 37^e année. La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 6 juillet 2016 à 15 heures en l'église de Pont-Hebert (50), suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Jean-de-Daye (50).

M. Michaël Benhamron, avocat à la Cour survenu le 17 juin 2016 dans sa 39^e année.

BIENVENUE, CHERS CONFRÈRES

Prestation de serment du 22 juin 2016

Laura Arguello Garcia-Pertusa
Hervé Bachellerie • Marguerite Baginski
Laetitia Basset • Imen Ben Lahouel •
Émilie Beraud • Anaïs Borel • Géraldine Borey • Douglas Brueder • Virginia Capraruolo • Zeenat Cassamally
Patrice Clave • Julia Cohen • Yves Corre
Dimitri Delpech • Édouard Dumas
Ruxandra Esanu • Jonathan Farenc
Youri Florentin • Clémence Gaillard-Guenego • Emmanuel Grimaldi
Antoinette Jucker • Lida-Mohamed
Kouravy Moussa-Be • Ludivine Labilloy
Caroline Lamer • Rajnish Laouini
Marion Lecardonnel • Raphaëlle Legru
Benjamin Luguet • Estelle Malone
Mariya Mihaleva • Chloë Mockel
Marie-Christine O'mahony • Marielle Ouattara • Marie Petrement
Leonardo Pinto • Nicolas Porte
Éloïse Roca • Lara Salle De Chou
Pascal Suffran • Laurent Tape
Pascale Thollard • Victoria Tiki
Alexandre Vispi • Cam Tu Vo-Thoi-Lai
Ralf Willer • Hugo Winckler

Mme Antoinette Jucker exerce sous son titre d'origine solicitor.

Mme Mariya Mihaleva exerce sous son titre d'origine avocat inscrit au barreau de Bulgarie.

Le Bulletin

VIE ASSOCIATIVE, MARIAGE, NAISSANCE, DÉCÈS

Vous souhaitez publier
une annonce dans le Bulletin ?

Merci de nous adresser votre texte
et vos coordonnées à
lebulletin@avocatparis.org

◆ SPORT ◆



Crédit photo : Thomas Appert



CONTACTEZ LES SPORTS AU BARREAU :

Geoffroy Canivet, avocat : spab@avocatparis.org [f](#) sports au barreau [t](#) @sportsaubarreau #spab



SECTION VOLLEY

(Président : Éléonora Bufalini - Entraîneur : Maxime Desobry) les volleyeurs ont organisé leur première rencontre en partenariat avec la FFSE et le PAC Volley. Sur une formule de quatre joueurs, le tournoi a rassemblé plus de 60 amateurs, dont une trentaine de consœurs et confrères Parisiens. longue vie à la section volley !

La victoire est revenue cette année à une belle équipe suisse, qui remettra en jeu son titre l'an prochain à Lausanne. L'équipe du barreau de Paris, emmenée par son capitaine, Gauthier Moreuil, était constituée de Morgan Toanen, Lionel Lesur, Geoffroy Canivet, Valentin Bouron et François Fournier-Deville.



GOLF CLUB DU PALAIS

Organisé tous les trois ans depuis 1992, avec la participation à chaque édition de golfeurs du Palais, le championnat d'Europe de Golf des avocats, s'est déroulé du 18 au 24 juin dernier au Golf de Palmares à Lagos, Portugal. Emmenée par son capitaine exemplaire Laurent Dolfi, a décroché - après un combat héroïque sa place en finale, contre la redoutable équipe irlandaise de Saint-Patrick. (4 / 3) cette fois-ci contre leurs cousins nord-irlandais. En dépit d'un match très serré, le Golf Club du Palais a dû s'incliner mais décroche le titre de vice-champion d'Europe. Victoire en 2019 ?



SPAB À CAMPUS

Les Sports au barreau ont tenu à Campus un stand présentant les activités des associations et sections sportives, et offert aux participants du Campus - avec FIZIX - différentes animations autour du yoga et de l'entretien physique, avec en complément des bilans sportifs complets ou l'ouverture d'un carnet sportif digital personnalisé. La FFSE proposera de compléter un sondage sur le sport en cabinet.



RUGBY CLUB DU PALAIS

(Président : Emmanuel Noirot - entraîneur : Éric Forestier)

- Le XV du Palais champion FFSE D4 : victoire nette

24 - 14 contre les pompiers du 78 au terme de la finale et d'une première saison en championnat FFSE (ex Corpo) avec des essais d'Emmanuel Noirot, le Sphinx, Géraud Salabelle - dit « la Truffe » - et de Stephan de Groër (pénalités et transformations de Philippe Cavalieros, la Lat'). De bon augure pour la saison prochaine avec l'intégration du niveau supérieur en phase de brassage.

- L'assemblée générale de l'association

s'est déroulée le 6 juillet dernier, avec l'élection d'un nouveau bureau et l'attribution de nouveaux surnoms, étape majeure de la vie d'un joueur du RCP !

- Summer school du RCP (resp. Mickaël Klein et Ivan Masanovic) :

dès la fin de la saison, les joueurs de l'équipe et leurs proches se donnent rendez-vous aux heures et au lieu d'entraînement habituel, à Pershing, pour une partie de football avant la traditionnelle troisième mi-temps chez la Mich' (métro Château de Vincennes).



PARIS VERY YOUNG ARBITRATION PRACTITIONER

Le SPAB soutient

les PVYAP - groupe informel fondé en 2012 réunissant des jeunes praticiens de l'arbitrage (dont de nombreux sportifs du barreau) - et adresse ses félicitations aux organisateurs et intervenants de leur Match of the Day qui s'est tenu le 5 juillet 2016 au bureau parisien de Clifford Chance, partenaire de l'événement. La conférence a traité de différents sujets liant sport et arbitrage, sans manquer d'évoquer le Tribunal arbitral du sport (TAS), des affaires récentes et des sujets de réforme. La séance, très interactive et décontractée, a été suivie d'un cocktail. Visitez le site pvyp.org !



TENNIS CLUB DU PALAIS

(Président : Gauthier Moreuil) : du 30 juin au 3 juillet s'est déroulée à Amsterdam la Coupe Henri Robert, un tournoi de tennis né en 1935 à l'initiative de l'ancien bâtonnier de Paris - dont le trophée porte le nom - pour entretenir l'amitié liant les barreaux de Bruxelles, Amsterdam, Lausanne et Paris (victorieuse lors des deux dernières éditions).



PROCHAINE SOIRÉE CLUB HOUSE

LE 27 JUILLET 2016

le Club House ouvrira ses portes aux non-juilletistes et amateurs de sports en vacation, dès 19h au bistro Les Voyelles. Tournoi de

pétanque improvisé avant une tournée offerte par la délégation des sports au barreau.